

Proposition d'amendement à l'Annexe 9 du CUU

Historique des modifications

Nom du responsable	Date	Paragraphe	Amendement
Emmanuel LABALETTE	11/02/2019	Annexe 9, 6.6.6	Enregistrement, introduction
Charles-Antoine ALAVOINE	12/03/2019	Annexe 9, 6.6.6	Modification
Charles-Antoine ALAVOINE	12/12/2019	Annexe 9, 6.6.6	Modification selon PV octobre 2020
Décision du GT VTE	23/03/2021	Annexe 9, 6.6.6	Selon PV GT VTE 03/2021
Décision du GE UW	23/04/2021	Annexe 9, 6.6.6	Selon PV GE UW 04/2021
Décision du CC CUU	14/06/2021	Annexe 9, 6.6.6	Approuvée

Titre :	Wagons auto-déchargeurs – modification codes 6.6.6 et introduction codes 6.6.6.3 et 6.6.6.4
Proposition de modification de : EF / Détenteurs / autres instances :	Elaboré par SNCF / Sous-GT annexe 9 AFWP
Proposition de modification sur :	<input checked="" type="checkbox"/> Annexe 9 <input type="checkbox"/> Annexe 11
Emetteur :	Charles-Antoine ALAVOINE –SNCF / Emmanuel LABALETTE – ERMEWA GROUP
Lieu, date :	Clichy, 11.02.2019
Description succincte :	Modification code 6.6.6, et introduction code 6.6.6.3, 6.6.6.4

1. Situation de départ (actuelle):

1.1. Introduction

Les codes des réformes relatives aux trappes de wagons à déchargement gravitaire et latérale ne sont pas prévus, ce qui conduit généralement le visiteur à annoncer des codes inappropriés.

1.2. Mode de fonctionnement

Le CUU est aujourd'hui le cœur des relations contractuelles Détenteur-ECM.

Il convient que le texte soit clair pour une application simple et sans équivoque par toutes les Parties.

Il existe néanmoins une rubrique relative aux wagons auto-déchargeurs, qui peut être adaptée, mais dont la nomination peut être sujette à confusion et répondre à une exigence sécuritaire du plus haut niveau.

Le gabarit français des wagons à déchargement est tel qu'il existe un danger grave en cas de trappes latérales non fermées / non verrouillés.

Danger pour le personnel

Danger pour les circulations contigües

Compte tenu du risque majeur, la SNCF a pris des mesures provisoires (fiche visiteur) en attendant la prise en compte de ce point dans le CUU.

1.3. Anomalie / Description du problème

Il existe néanmoins une rubrique relative aux wagons auto-déchargeurs, qui peut être adaptée, mais dont la nomination peut être sujette à confusion.

De plus, les libellés des codes 6.6.6 suggèrent que les actions à mettre en œuvre ne sont requises que si les trappes ne sont pas fermées et verrouillées. Or ces actions sont précisément requises si l'une ou l'autre de ces anomalies est constatée.

1.4. S'agit-il d'une règle reconnue de la technique* (par ex. DIN, EN)?

non oui, à savoir :

*" Code de pratique : un ensemble de règles écrites qui, si elles sont appliquées correctement, peuvent être utilisées pour maîtriser un ou plusieurs dangers particuliers. " (source: Règlement CE 352/2009, Art. 3)

„dispositions technique fixées par écrit ou transmises oralement relatives à des procédés, installations et modes opératoires qui selon l'opinion dominante des milieux concerné (spécialistes, utilisateurs, consommateurs (-trices) et puissance publique) sont de nature à réaliser l'objectif prescrit par la loi et qui ont de manière générale fait leur preuve dans la pratique ou bien, d'après l'opinion dominante, feront leurs preuves à échéance raisonnable“ (traduction / source: BMJ Handbuch der Rechtsförmlichkeit – Ministère allemand de la Justice)

2. Situation recherchée

2.1. Elimination de l'anomalie/Problème (objectif)

Modifier les codes code 6.6.6.1 et 6.6.6.2, et créer les codes 6.6.6.3, 6.6.6.4 qui précisent les types de déchargements des wagons.

Clarté et précision sont des avantages apportés par cette proposition de modification

3. Texte supplémentaire relatif uniquement à l'amendement de l'annexe 9 du CUU:

Code couleur pour les modifications :

Noir : Texte en vigueur, pour info et reste inchangé

Rouge : nouveau Texte

Bleu : (évent. barré) : texte sera effacé

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suites à donner	Classes de défaut
Wagons Auto-déchargeurs (ex TADS, FALNS, TALS ...)	6.6.6	Trappes de déchargement non fermées et/ou non verrouillées		
	6.6.6.1	Wagon vide à trappe axiale	Fermer et verrouiller, si impossible : K	3
	6.6.6.2	Wagon chargé à trappe axiale	Fermer et verrouiller, si impossible : retrait	4
	6.6.6.3	Wagon vide à trappe latérale	Fermer et verrouiller, si impossible : Retrait	4
	6.6.6.4	Wagon chargé à trappe latérale	Fermer et verrouiller, si impossible : retrait	4

4. Motif:

5. Evaluer les possibles incidences positives ou négatives

Evaluation par ex. exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé).

Justification des constatations

Un impact positif (+ 5) à la fois :

- sur les coûts, car le wagon sera réformé en temps utile, et pourra être réparé plus rapidement et sans équivoque,
- sur la sécurité car à ce jour, le wagon pouvait circuler avec une trappe fermée mais non verrouillée, ou verrouillée mais non fermée, ce qui peut générer un incident de circulation.

Incidences positives :

Exploitation, Interopérabilité, Compétitivité:(Valeur 3),
Sécurité (Valeur 4)

6. Etude de sécurité relative à la proposition de modification

Description du système effectif/théorique et ampleur de la modification voir à ce sujet les points 1 et 2.

Etude de sécurité effectuée par : supprimé, car l'adaptation est effectuée sur la base des normes susmentionnées.

6.1. La modification a-t-elle un impact sur la sécurité?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif:	
6.2. La modification est-elle significative?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Motif : voir Template. Joindre en annexe le Template de test significatif	
6.3. Détermination et classement du risque:	<input type="checkbox"/> supprimé
6.3.1. Effet de la modification en exploitation normale: 6.3.2. Effet de la modification en cas de perturbations /écarts par rapport à l'exploitation normale: 6.3.3. Utilisation abusive du système possible: <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, description de l'abus:	
6.4. Des mesures de sécurité ont-elles été mises en oeuvre?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
<i>Pour chaque type de risque, on choisit l'un des critères suivants d'acceptation du risque:</i> <ul style="list-style-type: none"> • „Code de pratique“ (règles techniques reconnues) • Utilisation d'un système de référence • Estimation explicite du risque 	
6.5. Analyse de risques présentée à l'instance d'évaluation?	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui
Instance d'évaluation: Joindre en annexe le résultat de l'instance d'évaluation:	[annexe]